

SEANCE DU 24 AOÛT 2018

Présents : D. FOURNY, Bourgmestre - Président
C. GRANDJEAN, F. HUBERTY, D. MICHELS, C. KELLEN, Echevins
J. DEVALET, Présidente du CPAS
J-Y. DUTHOIT, Directeur Général

En présence de J-M. HUSSON, Directeur financier

**(WD-BG) Redevance relative à la tarification de l'accueil
extrascolaire, des repas et activités scolaires - indexation
09/2018**

- Vu la délibération du Conseil Communal du 04/09/2017 modifiant la redevance relative à la tarification de l'accueil extrascolaire, des repas et activités scolaires ;
- Attendu que le règlement-redevance précité prévoit en son article 3 une indexation des tarifs de l'accueil extrascolaire, des repas et activités scolaires au 1^{er} septembre de chaque année et pour la 1^{ère} fois le 01/09/18 sur base de l'indice des prix à la consommation du mois de juin 2018 (indice de base : juin 2017) ;

DECIDE à l'unanimité:

d'indexer, au 01/09/2018, les tarifs de l'accueil extrascolaire, des repas et activités scolaires comme suit :

Repas scolaire :

- Potage : 0,55€
- Repas maternelle : 3,05€
- Repas primaire : 3,70€.

Accueil du matin/soir, surveillance de midi et mercredi après-midi :

- 0,45€ la surveillance de midi ;
- 0,55€ la demi-heure pour une famille d'un enfant inscrit dans une école communale ;
- 0,50€ la demi-heure pour une famille à plus d'un enfant inscrit dans une école communale ;
- 1,05€ de 6h30 à 7h et de 18h30 à 19h pour une famille d'un enfant inscrit dans une école communale ;
- 0,95€ de 6h30 à 7h et de 18h30 à 19h pour une famille à plus d'un enfant inscrit dans une école communale.

Piscine :

L'accès à la piscine sera facturé au prix coûtant suivant un calcul basé sur les chiffres de l'année scolaire précédente, à savoir : montant facturé par le Centre du Lac divisé par le nombre de semaines et par le nombre d'élèves.

Pour l'année scolaire 2018/2019, le calcul est le suivant : 450h X 57,81€ = 26.014,5 ÷ 36 semaines ÷ 325 élèves = 2,22€ par accès hebdomadaire.

Activités scolaires (hors excursions et activités organisées par les titulaires de classe) :

- journée sportive : 8,20€ par participation ;
- cinéma scolaire : 1,05€ par participation ;
- spectacle/théâtre : 4,10€ par participation ;
- autres activités scolaires non reprises ci-dessus : facturées au prix coûtant arrondi au vingtième d'euro supérieur.

Accueil journées pédagogiques et congés scolaires :

- 7,15€/journée pour le 1^{er} enfant inscrit et 6,15€/journée dès le second enfant.
Une réduction de 3,10€/enfant/semaine sera accordée aux enfants inscrits à une
semaine complète d'accueil de vacances.

En séance et date que dessus

Par le Collège,

Par ordonnance,
Le Directeur général,
(s) J-Y. DUTHOIT

Le Président
(s) D. FOURNY

POUR EXTRAIT CONFORME
Neufchâteau, le 31/08/2018

Le Directeur général,

Le Bourgmestre

J-Y. DUTHOIT

D. FOURNY